

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du VENDREDI 16 MARS 2018
RELEVÉ DE DECISIONS

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 23 puis 22 à partir de la délibération n°5

Votants : 33

Etaient présents :

DEBREU Bernard, Maire, SERRURIER Didier, LEROUX Stéphanie, FRUCHART Alain, VANDEVOORDE Jean-Rémy, QUINART Noëlla, BAUDET Philippe, Adjointes.

VAILLANT Robert, BERNARD Marie-Noëlle, MANGEZ Pascal, BERNARDY Jean-Marc, MANGEZ Eric, FRUCHART Nathalie, DAL Perrine, ROSENBERG-LIETARD Amandine, MILLE Roger, BACLET Christian, PACINI Antoine, CADART François-Xavier, DUMETZ Stéphanie (présente jusqu'à la délibération n°4), DRELON Eric, PRZEZDZIECKI Chantal, DROMA Dominique, conseillers.

Procurations :

CORBEAUX Eric, procuration à DEBREU Bernard

DUMETZ Françoise, procuration à VANDEVOORDE Jean-Rémy

HAMARD DELECROIX Francine, procuration à PACINI Antoine

BAUWENS Brigitte, procuration à Robert VAILLANT

CLABAUT Jean-Denis, procuration à ROSENBERG-LIETARD Amandine

TREDEZ Valérie, procuration à MANGEZ Eric

ROSENBERG Rémy, procuration à BAUDET Philippe

LAMOUR Olivier, procuration à BERNARDY Jean-Marc

HUGUET Caroline, procuration à BACLET Christian

GAUDEFROY Stéphanie, procuration à CADART François-Xavier

DUMETZ Stéphanie, procuration à DRELON Eric (à partir de la délibération n°5)

NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amandine ROSENBERG- - LIETARD, Secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 JANVIER 2018

Compte-rendu approuvé à l'UNANIMITE.

2. COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Le conseil municipal a entendu les communications du Maire.

3. DECISIONS MUNICIPALES – ETAT DES MARCHES

Depuis la dernière séance du conseil municipal aucune décision municipale n'a été prise.

ETAT des MARCHES CONCLUS

-arrêté au 05 mars 2018-

Marché 17.101 : maintenance de 10 défibrillateurs - modification d'exécution pour transfert de société

SARL ANTOINE - 45 rue Jean-Baptiste Mullier - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : sans incidence financière

Période d'exécution prévue : à compter du 22/12/17

Forme du marché : modification - Date d'attribution : 22/12/17

Marché 17.135 : travaux de construction d'un pôle petite enfance (et d'un C.M.P./C.A.T.T.P.) - plomberie - ventilation - sanitaire - sous-traitance, pour la fourniture, pose et raccordement d'une G.T.B.

DELTA DORE EMS - Z.I. rue du Puy Nardon, 54 rue Eugène Freyssinet - 85290 MORTAGNE SUR SEVRE

Montant prévisionnel de la dépense : 19 800,00 € H.T.

Forme du marché : modification - Date d'attribution : 13/02/18

Marché 17.198 : travaux d'extension de l'école maternelle La Fontaine - lot n° 01 : désamiantage - démolitions - gros-œuvre - extérieurs

SAVARINO - 78 rue du Château d'Eau - 59115 LEERS

Montant prévisionnel de la dépense : 73 400,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 05/02/18 au 30/06/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/01/18

Marché 17.198 : travaux d'extension de l'école maternelle La Fontaine - lot n° 01 : désamiantage - démolitions - gros-œuvre - extérieurs / sous-traitance pour la partie "désamiantage"

NORAMIANTE - 2 rue Boucicaut - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 4 500,00 € H.T.

Forme du marché : modification - Date d'attribution : 27/02/18

Marché 17.198 : travaux d'extension de l'école maternelle La Fontaine - lot n° 02 : ossature bois

AMBOIS - Z.A. Pré Maréchal - 62560 FAUQUEMBERGUES

Montant prévisionnel de la dépense : 16 832,76 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 05/02/18 au 30/06/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/01/18

Marché 17.198 : travaux d'extension de l'école maternelle La Fontaine - lot n° 03 : bardage zinc

CHOQUET COUVERTURE - Parc d'activités de la Broye - rue du Chauffour - 59710 ENNEVELIN

Montant prévisionnel de la dépense : 7 987,27 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 05/02/18 au 30/06/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/01/18

Marché 17.198 : travaux d'extension de l'école maternelle La Fontaine - lot n° 04 : étanchéité terrasse

CHOQUET COUVERTURE - Parc d'activités de la Broye - rue du Chauffour - 59710 ENNEVELIN

Montant prévisionnel de la dépense : 5 836,83 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 05/02/18 au 30/06/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/01/18

Marché 17.198 : travaux d'extension de l'école maternelle La Fontaine - lot n° 05 : menuiseries extérieures

ALTOMARE ALTALU - cité des Ateliers - 62820 LIBERCOURT

Montant prévisionnel de la dépense : 10 000,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 05/02/18 au 30/06/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/01/18

Marché 17.198 : travaux d'extension de l'école maternelle La Fontaine - lot n° 06 : plâtrerie - faux-plafond - menuiserie intérieure

STAMI - 4 rue de la Plaine - 59115 LEERS

Montant prévisionnel de la dépense : 13 483,30 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 05/02/18 au 30/06/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/01/18

Marché 17.198 : travaux d'extension de l'école maternelle La Fontaine - lot n° 07 : sol souple - peinture

TECHNIC PEINTURE - 48 avenue de la Sablonnière - 59184 SAINGHIN EN WEPPE

Montant prévisionnel de la dépense : 7 124,30 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 05/02/18 au 30/06/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/01/18

Marché 17.198 : travaux d'extension de l'école maternelle La Fontaine - lot n° 08 : électricité - ventilation

ATEG - Cour de la Gare, rue Louis Sury - 59175 TEMPLEMARS

Montant prévisionnel de la dépense : 5 800,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 05/02/18 au 30/06/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/01/18

Marché 17.214 : marché subséquent n° 1 au contrat-cadre pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective

- **lot n° 01 : boissons, dont celles issues de l'agriculture biologique**
- **lot n° 02 : pains issus de l'agriculture biologique**
- **lot n° 03 : pains autres que surgelés**
- **lot n° 04 : légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct de l'agriculture, 4ème gamme**
- **lot n° 05 : fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct, 1ère gamme**
- **lot n° 06 : pâtisseries surgelées, glaces et pains surgelés**
- **lot n° 07 : produits surgelés (poissons, crustacés, légumes et divers surgelés)**

- **lot n° 08 : viande fraîche de porc et charcuterie**
- **lot n° 09 : volaille, lapin, et gibier frais**
- **lot n° 10 : viandes de boucherie et viande cuite**
- **lot n° 11 : légumes et fruits frais, de 1ère, 4ème et 5ème gammes**
- **lot n° 12 : produits laitiers et ovo produits, dont ceux issus de l'agriculture biologique**
- **lot n° 13 : épicerie, dont celle issue de l'agriculture biologique**
- **lot n° 14 : poissons et crustacés sous atmosphère**

En attente des notifications des accords-cadres

Forme du marché : MAPA –

Marché 17.220 : achat de divers mobiliers - lot n° 2 : mobilier pour le secteur "enfants" pour la nouvelle crèche

MATHOU CREATIONS - 910 rue de Cantaranne - 12850 ONET LE CHÂTEAU

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 6 000 € H.T.).

Période d'exécution prévue : du 08/01/18 au 30/03/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 04/01/18

Marché 17.220 : achat de divers mobiliers - lot n° 3 : équipements pour la nouvelle crèche

MATHOU CREATIONS - 910 rue de Cantaranne - 12850 ONET LE CHÂTEAU

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 3 800 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 08/01/18 au 30/03/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 04/01/18

Marché 17.225 : action du F.T.U. : remplacement de la clôture du terrain utilisé par les Jardins Ouvriers à Burgault

CLOTURES CLOWILL - 7 route Nationale - C.S. 90483 - TRESSIN - 59664 VILLENEUVE d'ASCQ CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 3 014,32 € H.T.

Période d'exécution prévue : en attente du traitement par bon de commande

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 26/01/18

Marché 17.226 : action du F.T.U. : remplacement de la clôture, salle Carpentier, chemin des Français, rue Simone Hespel Thibaut

infructueux (suite à constat d'erreurs dans la définition des besoins et réponse)

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 22/01/18

Marché 17.231 : séjour en classe de découverte à la neige, pour l'année scolaire 2017/2018, à Ristolas pour 5 classes - modification d'exécution pour accueil de la délégation municipale

OXYJEUNES-VOYAGES - 3 place de la Croix Rouge - 62000 ARRAS

Montant prévisionnel de la dépense : 1 000,80 € nets

Période d'exécution prévue : du 08/02/18 au 13/02/18

Forme du marché : modification - Date d'attribution : 06/02/18

Marché 17.235/A : marché subséquent n° 3 à l'accord-cadre 15.002 pour l'organisation de séjours de vacances d'été pour des jeunes âgés de 6 à 17 ans, pour l'été 2018, en août - 8 places à St au Reposoir (Haute-Savoie) pour les 12/15 ans

ADP JUNIORS - 4 boulevard Louis XIV - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 7 088 € nets

Période d'exécution prévue : du 01/02/18 au 30/10/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 30/01/18

Marché 17.235/B : marché subséquent n° 3 à l'accord-cadre 15.002 pour l'organisation de séjours de vacances d'été pour des jeunes âgés de 6 à 17 ans, pour l'été 2018, en août - 5 places à Millau (Aveyron) pour les 14/17 ans

PLANETE AVENTURES - 2 allée du Général Koenig - 59130 LAMBERSART

Montant prévisionnel de la dépense : 5 650 € nets

Période d'exécution prévue : du 01/02/18 au 30/10/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 30/01/18

Marché 17.235/C : marché subséquent n° 3 à l'accord-cadre 15.002 pour l'organisation de séjours de vacances d'été pour des jeunes âgés de 6 à 17 ans, pour l'été 2018, en août - 8 places à St Pierre d'Oléron pour les 6/12 ans

TEMPS LIBRE VACANCES - 4 rue Delecroix - B.P. 13 - 62880 PONT-A-VENDIN

Montant prévisionnel de la dépense : 7 184 € nets

Période d'exécution prévue : du 02/02/18 au 30/10/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 30/01/18

Marché 17.236 : travaux de réhabilitation de l'auditorium du Centre Municipal d'Expression Musicale - lot n° 1 : gros-œuvre ; cloisons ; faux-plafonds ; menuiseries intérieures

S.D.I. - 66 rue Gabriel Péri - C.S. 50041 - 59481 HAUBOURDIN CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 43 973,03 € H.T.

Période d'exécution prévue : en attente d'O.S.

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 28/02/18

Marché 17.236 : travaux de réhabilitation de l'auditorium du Centre Municipal d'Expression Musicale - lot n° 2 : sols souples - peintures

RUDANT ET FILS - 244 rue de l'Yser - C.S. 20062 - 59331 TOURCOING CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 12 301,35 € H.T.

Période d'exécution prévue : en attente d'O.S.

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 28/02/18

Marché 17.236 : travaux de réhabilitation de l'auditorium du Centre Municipal d'Expression Musicale - lot n° 3 : électricité, dont une régie son et lumière

S.E.V. Société d'Electricité Vendeville - Zone industrielle B - 33 rue du Luyot - B.P. 20307 - 59473 SECLIN CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 35 841,79 € H.T.

Période d'exécution prévue : en attente d'O.S.

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 28/02/18

Marché 17.236 : travaux de réhabilitation de l'auditorium du Centre Municipal d'Expression Musicale - lot n° 4 : plomberie - C.V.C.

MCI région Nord - 424 rue Jules Guesde - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Montant prévisionnel de la dépense : 37 214,45 € H.T.

Période d'exécution prévue : en attente d'O.S.

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 28/02/18

Marché 17.236 : travaux de réhabilitation de l'auditorium du Centre Municipal d'Expression Musicale - lot n° 5 : étanchéité

infructueux (par absence d'offre) -

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 16/02/18

Marché 17.242 : Travaux de réhabilitation de l'ancien théâtre du Parc de la Ramie

- **lot n° 01 : curage - démolition - gros-œuvre**
- **lot n° 02 : désamiantage - charpente - ossature bois - bardage - couverture**
- **lot n° 03 : menuiseries extérieures**
- **lot n° 04 : plâtrerie - menuiseries intérieures**

- **lot n° 05 : plafond suspendu - peinture - sol souple**
- **lot n° 06 : électricité - courants forts - courants faibles - photovoltaïque en autoconsommation**
- **lot n° 07 : chauffage - ventilation - plomberie sanitaire**

Analyse faite ; en attente de la séance de Conseil Municipal pour autoriser la signature des marchés.

Forme du marché : MAPA –

Marché 17.243 : locations de véhicules en courte et moyenne durée

- **lot n° 1 : location de véhicules légers**
- **lot n° 2 : location de véhicules utilitaires**

infructueux (par absence d'offre) -

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 16/01/18

Marché 17.258 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur les contrats d'assurance

ARIMA CONSULTANTS - 10 rue du Colisée - 75008 PARIS

Montant prévisionnel de la dépense : 4 200,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 20/02/18 jusqu'à la mise en place des contrats assurance

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 16/02/18

Marché 17.260 : prestations d'entretien, nettoyage de locaux dans divers bâtiments municipaux

- **lot n° 1 : nettoyage de sols dans divers bâtiments**
- **lot n° 2 : nettoyage de vitres dans divers bâtiments**
- **lot n° 3 : nettoyage de salles de sport**
- **lot n° 4 : nettoyage de la piscine**
- **lot n° 5 : nettoyage des vitres de la Résidence Autonomie Daniel Sacleux (marché n° C.17.14)**

Notification en cours

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 02/03/18

Marché 18.003 : animation d'un "REPAIR CAFE", au Pavillon des Expositions

LE JARDIN DES BENNES - 87 rue du Bois - Bâtiment B - 59940 ESTAIRES

Montant prévisionnel de la dépense : 1 356,36 € nets

Période d'exécution prévue : du 09/01/18 au 06/03/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 09/01/18

Marché 18.004 : marché subséquent n° 33 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : sortie pour le pôle seniors à Steenwerck puis Merville

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - Z.I. B - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 315,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 15/02/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 18/01/18

Marché 18.004 : marché subséquent n° 33 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : transfert intra muros pour le pôle seniors

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - Z.I. B - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 60,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 22/03/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 18/01/18

Marché 18.005 : fourniture et pose de clôtures et portails

- **lot n° 1 : pose de clôtures**

- **lot n° 2 : pose de portails**

consultation en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 18.006 : animation d'ateliers de socio-esthétique à destination des habitants du quartier de la Mouchonnière, à la M.A.P.S.

Nadia GUECIOUEUR - 4 rue de Cartigny - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 2 310 € nets

Période d'exécution prévue : du 23/01/18 au 31/12/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 19/01/18

Marché 18.007 : 1 représentation de "BLIND TEST - LE GRAND QUIZZ MUSICAL EN LIVE", à la salle des fêtes

TOP REGIE - 176 rue Augustin Tirmont - 59283 RAIMBEAUCOURT

Montant prévisionnel de la dépense : 5 550,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 27/01/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 22/01/18

Marché 18.008/A : visite de la carrière Wellington et du champ de bataille de l'Artois, pour des C.M.2

Office de Tourisme des Loisirs et des Congrès du Grand Arras - Hôtel de Ville - place des Héros - B.P. 40049 - 62001 ARRAS CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 357 € nets

Période d'exécution prévue : 08/06/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 22/01/18

Marché 18.008/B : visite de la carrière Wellington et du champ de bataille de l'Artois, pour des C.M.2

Office de Tourisme des Loisirs et des Congrès du Grand Arras - Hôtel de Ville - place des Héros - B.P. 40049 - 62001 ARRAS CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 617,80 € nets

Période d'exécution prévue : 15/06/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 22/01/18

Marché 18.009 : animation d'ateliers de pratique artistique et jeux d'expression divers, à la salle Ronny Coutteure (27 séances)

QUANTA - ferme Petitprez - 13 chemin du Grand Marais - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Montant prévisionnel de la dépense : 1 470 € nets

Période d'exécution prévue : du 29/01/18 au 17/12/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 23/01/18

Marché 18.010 : achat d'un véhicule utilitaire type 5m3

Notification en cours -

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 01/03/18

Marché 18.011/A : frais pour formation continue C.A.E.P.M.N.S. (Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur), à Haubourdin, pour 2 agents

C.R.E.P.S. de Wattignies - 11 rue de l'Yser - B.P. 49 - 59635 WATTIGNIES Cedex

Montant prévisionnel de la dépense : 60 € nets

Période d'exécution prévue : du 26/03/18 au 28/03/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 26/01/18

Marché 18.011/B : frais pour formation continue C.A.E.P.M.N.S. (Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur), à Haubourdin, pour 2 agents

C.R.E.P.S. de Wattignies - 11 rue de l'Yser - B.P. 49 - 59635 WATTIGNIES Cedex

Montant prévisionnel de la dépense : 60 € nets

Période d'exécution prévue : du 26/03/18 au 28/03/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 26/01/18

Marché 18.012 : Location de véhicules en courte et moyenne durée - Lot n° 1 : location de véhicules légers

D.L.M. - 32 Place de la Gare - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 18 000 euros H.T.)

Période d'exécution prévue : du 09/02/18 au 08/02/21

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 31/01/18

Marché 18.012 : Location de véhicules en courte et moyenne durée - Lot n° 2 : location de véhicules utilitaires

D.L.M. - 32 Place de la Gare - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 8 000 euros H.T.)

Période d'exécution prévue : du 09/02/18 au 08/02/21

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 31/01/18

Marché 18.013 : animation musicale à destination des Seniors, à la salle Ronny Coutteure

Association NORTHERN MEN PIPE BAND - place de la 4ème République - 62590 OIGNIES

Montant prévisionnel de la dépense : 60 € nets

Période d'exécution prévue : 22/02/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 31/01/18

Marché 18.014 : frais pour formation continue C.A.E.P.M.N.S. (Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur), à Haubourdin, pour 1 agent

C.R.E.P.S. de Wattignies - 11 rue de l'Yser - B.P. 49 - 59635 WATTIGNIES Cedex

Montant prévisionnel de la dépense : 30 € nets

Période d'exécution prévue : du 16/04/18 au 18/04/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 06/02/18

Marché 18.015 : marché subséquent n° 19 à l'accord cadre AC.13.004 pour les denrées alimentaires - lot n° 13 : légumes et fruits frais, 1ère et 4ème gamme

1er : ROSELLO et FILS - rue Marcel Leblanc - C.S. 70073 - 62052 ST LAURENT BLANGY CEDEX - 2ème : VELDERS - Parc des Lumières - 2ter, rue de l'Europe - 59320 SEQUEDIN -

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires

Période d'exécution prévue : du 22/04/18 au 01/06/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/02/18

Marché 18.016 : visite guidée au mus'verre de Sars-Poteries pour les séniors

Conseil Départemental du Nord - MusVerre - 76 rue du Général de Gaulle - B.P. 2 - 59216 SARS POTERIES

Montant prévisionnel de la dépense : 380 € nets

Période d'exécution prévue : 15/06/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 06/02/18

Marché 18.017 : formation C.A.C.E.S. R389 initiale pour 1 agent, à SECLIN

FORGET FORMATION - 1293 avenue de l'Épinette - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 334,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 12/02/18 au 14/02/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 06/02/18

Marché 18.018 : maintenance de la machine de mise sous pli

PITNEY BOWES - Immeuble Le Triangle - 9 rue Paul Lafargue - C.S. 20012 - 93456 SAINT DENIS LA PLAINE CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 1 994,40 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 09/02/18 au 08/02/21

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 08/02/18

Marché 18.019 : fourniture de matériel et produits d'entretien, de lavage et d'essuyage

- **lot n° 1 : produits d'entretien, de nettoyage et d'hygiène**

- **lot n° 2 : produits d'entretien, de nettoyage et d'hygiène pour la restauration**

- **lot n° 3 : articles de protection**

- **lot n° 4 : articles d'entretien, de nettoyage et d'hygiène**

- **lot n° 5 : papiers d'essuyage, d'hygiène, et de propreté**

consultation en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 18.020 : location avec maintenance d'une machine à affranchir et d'une balance calculateur de tarifs postaux

NEOPOST France - 5 boulevard des Bouvets - 92747 NANTERRE CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 2 510,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 01/03/18 au 28/02/23

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 12/02/18

Marché 18.020/B : conditions particulières d'utilisation d'une machine à affranchir avec la Poste

LA POSTE - 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS

Montant prévisionnel de la dépense : sans incidence financière

Période d'exécution prévue : du 01/03/18 au 28/02/23

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 12/02/18

Marché 18.021 : marché subséquent n° 34 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : sorties scolaires au Musée des Beaux-Arts de Lille

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - PERENCHIES - B.P. 60357 - 59463 LOMME CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 336,37 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 22/03/18 au 20/04/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/02/18

Marché 18.021 : marché subséquent n° 34 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : transfert intra muros pour les activités N.A.P.

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - PERENCHIES - B.P. 60357 - 59463 LOMME CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 220,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 22/03/18 au 12/04/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/02/18

Marché 18.021 : marché subséquent n° 34 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 3 : sortie pour les séniors à Berck sur Mer

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - Z.I. B - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 570,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 16/04/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/02/18

Marché 18.021 : marché subséquent n° 34 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 4 : sortie scolaire au zoo de Maubeuge

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - Z.I. B - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 400,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 15/05/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/02/18

Marché 18.021 : marché subséquent n° 34 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 5 : sortie scolaire à Béthune

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - PERENCHIES - B.P. 60357 - 59463 LOMME CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 290,91 € H.T.

Période d'exécution prévue : 16/05/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/02/18

Marché 18.021 : marché subséquent n° 34 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 6 : sortie scolaire au musée Louvre-Lens

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - Z.I. B - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 280,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 25/05/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/02/18

Marché 18.021 : marché subséquent n° 34 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 7 : sortie scolaire à Fauquemergues

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - Z.I. B - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 890,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 25/05/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/02/18

Marché 18.021 : marché subséquent n° 34 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 8 : sorties scolaires à Santes, relai nature

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - Z.I. B - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 230,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 25/05/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/02/18

Marché 18.021 : marché subséquent n° 34 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 9 : sortie scolaire à Lewarde (centre historique minier)

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - Z.I. B - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 285,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 18/06/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/02/18

Marché 18.021 : marché subséquent n° 34 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 10 : sortie scolaire à Croix (La Villa Cavrois)

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - PERENCHIES - B.P. 60357 - 59463 LOMME CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 172,73 € H.T.

Période d'exécution prévue : 29/06/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/02/18

Marché 18.022 : 1 représentation de "LIANE FOLY - FOLY/JAZZY", à la Salle des Fêtes

NEDEL LIVE AGENCY - 20bis rue Louis Philippe - 92200 NEUILLY SUR SEINE

Montant prévisionnel de la dépense : 13 576,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 24/02/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 13/02/18

Marché 18.023 : formation permis pour 1 agent, à SECLIN

FORGET FORMATION - 1293 avenue de l'Épinette - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 1 795,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 12/03/18 au 30/03/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 16/02/18

Marché 18.024 : Etude du mobilier céramique issu de l'opération de diagnostic archéologique "Seclin - Z.A.C. A1 EST - phase 2, secteurs 2 et 3", selon diag 17.058 et 17.059

ARKEOCERA - 6 rue des Hautes Cornes - 80000 AMIENS

Montant prévisionnel de la dépense : 820,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du dépôt du matériel par le service archéologique au 04/04/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 16/02/18

Marché 18.025 : remplacement du sol souple avec désamiantage dans la salle de restauration de l'école Jacques Duclos

consultation en cours -

Forme du marché : MAPA -

Marché 18.026 : prestations liées à la programmation du contrat de ville, et particulièrement du projet "mobilisé pour la jeunesse", pour jeunes de 11 à 25 ans

Association C.I.P.D. (Conseil Intercom Prévention Délinquance) - 1 avenue Charles Saint-Venant - 59155 FACHES THUMESNIL

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaire horaire, d'un montant maximal de 15 564 € nets

Période d'exécution prévue : du 19/02/18 au 31/12/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 19/02/18

Marché 18.027 : réalisation de travaux d'aménagement d'espaces sanitaires dans 3 bâtiments municipaux (foyer Gérard Philipe – école Paul Durot – école Paul Langevin)

consultation en cours -

Forme du marché : MAPA -

Marché 18.028 : Fête des Harengs : 1 représentation "LES DRAGONAUTES", dans les rues

CONCEPT EVENEMENTIEL - 270 route de Turin - 06300 NICE

Montant prévisionnel de la dépense : 14 600,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 23/06/18 au 24/06/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 22/02/18

Marché 18.029 : Forum job : animation d'ateliers de socio-esthétique à la salle Ronny Coutteure

Nadia GUECIOEUR - 4 rue de Cartigny - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 140 € nets

Période d'exécution prévue : 14/03/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 26/02/18

Marché 18.030 : 1 représentation du spectacle "ON N'EST PAS LA POUR VENDRE DES CRAVATES - Les Jumeaux", à la Salle des Fêtes

20h40 PRODUCTION - 58 rue Brûle Maison - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 4 500,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 30/03/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 26/02/18

Marché 18.031 : 1 représentation du spectacle "C'EST POUR MA POMME", à la salle des Fêtes

Compagnie "Les Zanimos" La Fabrique de Théâtre - 10 rue du Hohwald - 67000 STRASBOURG

Montant prévisionnel de la dépense : 1 975,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 27/04/18 au 29/04/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 26/02/18

Marché 18.032 : 1 concert d'Elodie FREGE et André MANOUKIAN duo, à la salle des Fêtes

MP MUSIC (ENZO PRODUCTION) - 215 rue Jean Jacques Rousseau - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Montant prévisionnel de la dépense : 11 000,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 13/04/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 27/02/18

Marché 18.033 : fourniture de produits liés au traitement des eaux et à l'entretien des bassins de la piscine municipale

- **lot n° 1 : produits de traitement des eaux et d'entretien de piscine**

- **lot n° 2 : diatomées**

consultation en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 18.034 : mission de maîtrise d'œuvre portant sur des travaux d'accessibilité dans 7 de ses E.R.P.

consultation en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 18.035 : réalisation de divers travaux de topographie en archéologie

consultation en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 18.036 : marché subséquent n° 35 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - sortie de jeunes à Gravelines, salle Vauban

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - Z.I. B - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 405,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 06/03/18

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 02/03/18

Marché 18.038 : animation musicale à destination des Seniors, à la salle Ronny Coutteure

Karen CAESEMAEKER - PROD ENERGY - 10 rue Jacques Brel - 59790 RONCHIN

Montant prévisionnel de la dépense : 150 € nets

Période d'exécution prévue : 22/03/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 01/03/18

Marché 18.039 : représentation de OFF'N BACH, à la Salle des Fêtes

Association La Reine de Cœur - Fort de Mons - rue de Normandie - 59370 MONS EN BAROEUL

Montant prévisionnel de la dépense : 4 500 € nets

Période d'exécution prévue : 07/04/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 01/03/18

Marché 18.040 : concert "PUCCINI", à la Collégiale Saint-Piat

Association Les Amis du Quatuor Arabesque - 961 bois d'Achelles - 59223 RONCQ

Montant prévisionnel de la dépense : 4 500 € nets

Période d'exécution prévue : du 22/05/18 au 25/05/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 02/03/18

Marché 18.041 : accueil de loisirs d'été : mise à disposition d'un gîte "aux campagnes" pour 20 enfants maximum

S.A.R.L. Côte d'Opale - 18 rue du Flot - 62570 PIHEM

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 1 363,63 H.T.)

Période d'exécution prévue : du 06/08/18 au 09/08/18

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 02/03/18

Marché 18.042 : achat de fournitures de bureau

- **lot n° 1 : fournitures de bureau**

- **lot n° 2 : agendas, calendriers, plannings**

consultation en cours -

Forme du marché : MAPA –

PAS DE REMARQUE.

4 MONSIEUR LE MAIRE – ECONOMIE – LOGEMENT – URBANISME – COMMUNICATION – TRANSPORTS PUBLICS – SECURITE PUBLIQUE

A. PROJET PLAN LOCAL D'URBANISME 2 ARRETE PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1

I. Présentation du PLU2 arrêté :

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et après concertation avec les communes, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a arrêté le projet « PLU2 » le 19 octobre 2017, corrigé par délibération du 15 décembre 2017.

Cette révision du PLU est indispensable pour développer un projet de territoire répondant aux nouveaux défis de développement de la métropole, aux besoins de sa population et aux évolutions des politiques sectorielles locales et nationales (aménagement, logements,

déplacements, économie, espaces naturels et agricoles, eau, lutte contre le changement climatique et maîtrise de la consommation énergétique ...).

Ainsi, dans la continuité des orientations et objectifs définis par le SCoT approuvé le 10 février 2016, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de PLU2 arrêté porte les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Quatre axes stratégiques sont retenus pour le développement de notre Métropole :

- Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement ;
- Un aménagement du territoire performant et solidaire ;
- Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental ;
- Une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien.

En cohérence avec le PADD et dans le respect des contextes communaux et particularités locales, des orientations d'aménagement et de programmation et le règlement déterminant l'occupation des sols ont été déclinés :

- Pour traduire les grandes orientations des plans et programmes adoptés par le Conseil Communautaire ou d'autres personnes publiques (PDU, PLH, ...) ;
- Pour créer les conditions de l'attractivité du territoire en associant développement des grands équipements et grands secteurs de développement ;
- Pour promouvoir l'exemplarité environnementale en préservant (corridor écologique, zone tampon..), voire en sanctuarisant, les zones les plus sensibles (zone humide, zone naturelle écologique, aire d'alimentation des captages grenelles de vulnérabilité totale...), mais également en élaborant des règles favorisant la transition énergétique, la santé.... Cette recherche de l'exemplarité environnementale s'inscrit par ailleurs par l'obligation de réaliser une évaluation environnementale du PLU ;
- Pour renforcer les grands équilibres du territoire métropolitain (équilibre entre zones urbaines et zones agricoles, naturelles, forestières, compte foncier en extension) et faire émerger le projet agricole du territoire ;
- Pour permettre un développement contextualisé des milieux urbains dont les spécificités ont été identifiées au SCoT et dans le diagnostic ;
- Pour permettre le maintien et la création d'emplois sur le territoire et créer les conditions de son attractivité grâce à la disponibilité de fonciers dédiés aux activités économiques ;
- Pour renforcer la qualité des cadres de vie grâce à l'urbanisme de projet et la protection des spécificités des milieux urbains (patrimoine, nature en ville...) ;
- Pour promouvoir une offre commerciale équilibrée sur l'ensemble du territoire, en encadrant le commerce et notamment les pôles commerciaux ;
- Pour accompagner le projet de territoire et les projets des personnes publiques tierces en réservant le foncier nécessaire à la réalisation d'équipements publics en identifiant des emplacements réservés, leur objet et leur bénéficiaire (MEL, commune, Etat...).

Sur la commune de Seclin, le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres :

- Le reclassement d'environ 30 ha (situés entre la rue Charles Duport et le contournement sud) en zone agricole, conformément au PADD ;
- Le classement des terrains situés aux alentours du centre hospitalier en zone urbaine spécifique UCH affectée aux activités hospitalières ;

- Le classement de nouveaux secteurs paysagers et/ou arborés (SPA) afin de préserver les parcs situés en zone urbaine ;
- Le réajustement de la zone constructible au regard de la zone urbaine existante

Le projet « PLU2 » ainsi adopté par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille est consultable au siège de la MEL et également sur le site internet « espace communes et partenaires » de la MEL. Le plan de destination des sols de la commune en format papier est consultable au service urbanisme de la Ville de Seclin.

II. La consultation des communes dans le cadre de la révision générale :

En application de l'article L.153-33 du code de l'urbanisme, le projet « PLU2 » adopté par le Conseil métropolitain doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL. En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, si un Conseil municipal émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement la commune, le projet « PLU2 » devra *a minima* faire l'objet d'un nouvel arrêt au Conseil métropolitain à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le PLU2 arrêté et les avis émis dans le cadre de la consultation seront soumis à une enquête publique prévue à l'automne 2018.

III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard du projet de PLU2 ainsi présenté, il est proposé l'ajustement suivant :

- les nouveaux secteurs paysagers et/ou arborés (SPA) – à préserver « normal » seraient à classer en secteurs paysagers et/ou arborés (SPA) – à préserver « simple », tout comme les secteurs de parcs actuels afin d'uniformiser la réglementation de l'ensemble des SPA situés sur la commune.
- Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et étudié par le Conseil métropolitain à l'issue de la procédure de révision générale dans le cadre de l'approbation du PLU2.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur projet de PLU2 arrêté.

ADOpte A 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (MILLE Roger, BACLET Christian, CADART François-Xavier, HUGUET Caroline, GAUDEFROY Stéphanie).

B. CONVENTIONNEMENT POUR LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN POUR LE SUIVI, LA GESTION ET LA PREVENTION DU RISQUE LIE AUX CARRIERES SOUTERRAINES.

Délibération n°2

La ville de Seclin, comme 10 autres communes de la Métropole Européenne de Lille (MEL), est concernée par le risque de mouvement de terrain lié à la présence souterraine d'anciennes carrières d'exploitation de craie.

Ces 11 communes disposent d'un Plan d'Exposition aux Risques (PER) « Mouvement de terrain », document approuvé au début des années 1990.

Aujourd'hui, même si toutes les carrières souterraines ne sont pas connues (de nouvelles carrières sont régulièrement découvertes, même en zone blanche du PER), cela concerne :

- un peu plus de 160 carrières recensées sur les 2 568 hectares de PER.,
- un volume de vide estimé à 4,5 millions de m³ pour une surface de 181 hectares,
- 130 kms de voiries situées en zone PER et gérées par la MEL,
- 5 à 10 effondrements recensés par an,
- environ 70.000 citoyens directement exposés au risque que génère leur présence

En vertu de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels, dite loi « Bachelot », les communes sont dans l'obligation de gérer le risque lié aux carrières souterraines abandonnées.

Jusqu'en 2006, le Département assurait le suivi de ces ouvrages souterrains. Aujourd'hui, à l'exception de la Ville de Lille, les communes ne disposent pas d'un outil technique permettant d'assurer la prévention de ce risque (en termes de prévention, la solution la plus efficace reste la surveillance, l'inspection des ouvrages et la mise en œuvre de travaux préventifs).

Face à cette situation, la MEL et la Ville de Lille ont décidé de créer un service commun, géré par la Ville de Lille, pour le suivi, la gestion et la prévention du risque lié aux carrières souterraines sur les territoires des communes suivantes : Faches-Thumesnil, Lesquin, Lezennes, Loos, Ronchin, Seclin, Templemars, Vendeville, Villeneuve d'Ascq, Wattignies et Lille.

Le service commun des carrières souterraines sera donc un service métropolitain dont l'autorité de gestion est confiée à la Ville de Lille. Le service commun des carrières souterraines aura pour objet de fournir un appui technique aux Maires des Communes et au Président de la MEL concernés par le risque de mouvement de terrain lié aux carrières souterraines.

Les missions du service commun sont construites autour des 3 axes suivants :

- la prévention : la surveillance, la prise en compte des risques dans l'aménagement (participation à l'instruction des demandes de permis de construire), la prise en compte du retour d'expérience, la prospection de nouvelles carrières
- la gestion : la maintenance des puits d'accès (avis sur les travaux nécessaires et avis sur leur réalisation), les travaux préventifs,
- les actions curatives : la gestion des situations de crise, l'accompagnement et l'apport de conseils pour la réalisation des travaux suite aux effondrements, la prospection suite à un effondrement.

Pour ces différentes interventions, le service commun des carrières souterraines sera doté par la Ville de Lille de moyens en personnel, en locaux et en matériels, ainsi que de crédits de fonctionnement et d'investissement inscrits au budget général de la Ville de Lille, section de fonctionnement et section d'investissement

Le coût de fonctionnement du service commun est déterminé en prenant en compte :

- les charges de personnel des agents composant le service commun, incluant la masse salariale et l'ensemble des frais accessoires liés au service commun (formations spécifiques, déplacements). Les besoins en ressources humaines ont été calculés en partant de l'hypothèse que toutes les communes adhèrent aux dispositifs ;

- les charges inhérentes à l'activité propre du service commun [achat et entretien de matériels spécifiques – Forfait du marché pour les interventions d'urgence en heures non ouvrées – Prestations dans le cadre du fonctionnement du service - Fonctionnement du (des) véhicule(s) (carburant, assurance)] ;- les charges d'administration générale liée à la gestion du service commun ;
- l'amortissement sur la durée de la convention de l'achat des équipements spécifiques au service commun ;
- Le(s) outil(s) SIG.

Afin de créer le service commun, il est proposé la signature d'une convention entre la MEL et les 11 communes concernées par les cavités souterraines.

La convention, conclue sur le fondement de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales définit :

- Les missions du service commun,
- La situation des agents du service commun,
- La gestion du service commun,
- Les conditions financières et les modalités de remboursement,
- La mise à disposition des biens matériels,
- Le comité de pilotage,
- Les assurances et responsabilités,
- La durée et la modification de la convention, le retrait d'une Partie du service commun
- Les litiges,
- Les dispositions terminales.

Le financement du service commun se faisant sur ses dépenses réelles, la charge financière prévisionnelle que chaque partie aura à supporter est reprise dans la convention.

La MEL financera à hauteur de 35% le coût de fonctionnement et d'investissement de ce service commun. Cette part fixe est calculée en fonction des voiries communautaires présentes sur le PER métropolitain. Elle exprime également la solidarité métropolitaine à l'exploitation d'une richesse ayant permis la constitution d'une métropole attractive et dynamique mais dont les risques de cette exploitation pèsent maintenant sur quelques communes.

Il est enfin proposé que cette convention soit conclue pour une durée de cinq ans, reconductible par tacite reconduction.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la création d'un service commun pour le suivi, la gestion et la prévention du risque lié aux carrières souterraines

ADOpte A L'UNANIMITE.

**C. APPLICATION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR) – 29
ROUTE DE LILLE**

Délibération n°3

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2° d), L 332-11-1 et L 332-11-2,

Vu la loi 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008,

Vu le décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 précisant la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité,

Vu l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée par la loi susvisée,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfaction et intégrant le fait qu'ERDF prend à sa charge 40 % du montant des travaux d'extension d'un réseau électrique,

Vu la délibération du 19 mars 2010 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal,

Vu le projet déposé par M. François LAZARD, représentant la société LAZARD GROUP REAL ESTATE, auprès du service instructeur de la Commune, consistant en la construction de bâtiments d'activité et de bureaux, 29, route de Lille à Seclin sur les parcelles AD 15, AD 77 et AD 48.

Vu le rapport d'ENEDIS en date du 11/01/2018, chiffrant la part de la Commune à 63241,86 € TTC et concernant la demande de permis de construire n° PC 059.560.17.S.0030 déposée le 15/12/2017,

Considérant, que l'implantation des futures constructions, justifie des travaux d'extension du réseau électrique existant,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique dont le coût total estimé s'élève à 63241,86 € TTC et qui correspond aux dépenses suivantes :

Libellé	Quantité	Prix unitaire €	Montant	Part. / Réfact.
Coûts fixes de l'extension	1	2012,63	1207,578 € HT	40 %
Coûts variables de l'extension				
Câbles	650	25,64	9999,6 € HT	40 %
Fouilles	2	3857,19	4628,628 € HT	40 %
Plus-value forfait étude	11	110,97	732,402 € HT	40 %
Agent d'exploitation	4	89,6	215,04 € HT	40%
Tranchée sous trottoir	10	127,7	766,2 € HT	40%
Tranchée sous chaussée lourde	315	185,99	35152,11€ HT	40%
Montant total HT			52701,55 € HT	
Montant total TTC			63241,86 € TTC	

- de décider que la part communale estimée (63241,86 €TTC) des travaux d'extension du réseau électrique nécessités par le projet de M. François LAZARD sera mise à la charge et sera facturée au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.
- d'inscrire la recette au budget de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

D. DENOMINATION DE NOUVELLES VOIRIES SUR LE SITE DIT « LINCRUSTA »

Délibération n°4

Dans le cadre du projet de construction de logements assurée par la SIGH et PROJECTIM sur le site dit « Lincrusta » sise rue de Burgault, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination des deux nouvelles voies créées :

- L'avenue de la Cartonnerie
- Rue de la Papeterie

ADOPTE A 30 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MILLE Roger, DRELON Eric, DUMETZ Stéphanie).

5 COMMISSION FINANCES – MARCHES PUBLICS – RESTAURATION COLLECTIVE – PERSONNEL COMMUNAL

A. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Délibération n°5

1. Rapport sur les orientations budgétaires

Le débat d'orientation budgétaire représente la première étape de la procédure budgétaire annuelle des collectivités territoriales. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget par le Conseil Municipal.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a modifié les dispositions relatives à ce débat d'orientation budgétaire en introduisant, depuis l'année 2016, la présentation au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce document doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette et pour les communes de plus de 10 000 habitants, l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le ROB donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique, et donnant lieu à un vote.

I. Le contexte de l'élaboration du budget 2018

La Loi de Finances 2018

Les principaux éléments de la Loi de Finances 2018 :

Pour les dotations

- Le gel de la DGF après quatre années de baisse consécutive,
- Une nouvelle minoration des dotations de compensation des exonérations de la fiscalité locale,
- La revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés (de 18,3 M€ à 39,8 M€),
- La pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour un montant de 615 M€.

L'article 157 de la loi de finances pour 2018 institue une nouvelle dotation, dénommée « dotation de soutien à l'investissement local » (nouvel article L.2334-42 CGCT). Il s'agit d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et EPCI à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer.

Cette dotation est destinée au soutien de projets de :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat entre l'Etat et l'EPCI ou le PETR concerné. Il peut s'agir d'actions pour favoriser l'accessibilité des services et des soins, développer l'attractivité, stimuler l'activité des bourgs-centres, développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, favoriser la transition écologique et la cohésion sociale.

Pour la fiscalité

- dispense progressive d'ici 2020 avec une première étape de 30 % en 2018 de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des foyers. L'Etat prendra en charge ce dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur sur les impositions en 2017,
- La revalorisation des valeurs locatives cadastrales pour 2018 sera de 1,24%, (0.4% en 2017, 0,9% en 2016)

Pour les Personnels

- Le rétablissement du jour de carence pour la prise en charge des congés de maladie,
- La suppression et la réduction du nombre de contrats aidés,
- La hausse de la CSG associée à un dispositif de compensation.

Du point de vue local

Les pertes cumulées de La Dotation Globale de Fonctionnement ont atteint au cours des quatre années de baisse la somme de 2.587.745 €.

	2014	2015	2016	2017
Réduction de la dotation de l'Etat au titre de 2014	147 212 €	147 212 €	147 212 €	147 212 €
Réduction de la dotation de l'Etat au titre de 2015		359 376 €	359 376 €	359 376 €
Réduction de la dotation de l'Etat au titre de 2016			368 078 €	368 078 €
Réduction de la dotation de l'Etat au titre de 2017				184 613 €
Perte annuelle par rapport à 2013	147 212 €	506 588 €	874 666 €	1 059 279 €

Le montant de notre Dotation forfaitaire est aujourd'hui de 233.229 € pour 1.443.908 € en 2013 (- 1.210.679 €)

II. Les résultats provisoires 2017

Les résultats de l'exécution budgétaire 2017 sont provisoires. Ils ne seront définitifs qu'à l'issue du rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion de la Trésorerie de SECLIN. Ils s'établissent comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT 2017
(RESULTATS PROVISOIRES)**

Excédent reporté (1)
7 565 100 €

Recettes 2017
20 061 200 €

Produits des Services, du domaine	1 186 800 €
Impôts et taxes	15 802 300 €
Dotations et participations	2 138 100 €
Atténuations de charges	102 700 €
Autres produits de gestion courante	165 700 €
Produits exceptionnels	663 800 €
Mouvements d'ordre	1 800 €

Dépenses 2017
19 731 600 €

Charges générales	4 635 100 €
Dépenses de personnel	12 710 300 €
Autres charges de gestion	1 169 500 €
Atténuations de produits	89 900 €
Charges financières	53 500 €
Charges exceptionnelles	52 200 €
Mouvements d'ordre (Dotation aux amort., cessions)	1 021 100 €

Excédent 2017 : 329 600 € (2)

Résultat à affecter (1) + (2)
7 894 700 €

Par rapport à l'année 2016, les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement stables (+ 0,5% pour les recettes et - 0.5% pour les dépenses)

SECTION D'INVESTISSEMENT 2017
(RESULTATS PROVISOIRES)

Solde d'exécution 2016 (1)
673 400 €

Recettes 2017
3 470 900 €

Dépenses 2017
4 362 200 €

		Emprunts 356 900 €
FCTVA - TA 534 700 €		Dépenses d'équipement 3 412 800 €
Subventions d'investissement 493 500 €		Subventions d'équipement 10 700 €
Autres recettes diverses 57 000 €		
Excédents de Fonctionnement capitalisés 784 500 €		
Mouvements d'ordre (Amortissements, cessions, inventaire) 1 601 200 €		Mouvements d'ordre 581 800 €

Besoin de financement 2017 (2)
891 300 €

Solde d'exécution négatif 2017 (1) + (2)
1 564 700 €

Le niveau des dépenses d'investissement 2017 est supérieur à celui de l'année 2016 : + 320.000 €, ce qui correspond essentiellement à l'amortissement du nouvel emprunt souscrit en 2016 (+ 120.000 €), aux opérations d'équipement (+ 100.000 €) et à des opérations d'ordre (+ 100 000 €).

Les recettes sont par contre en diminution par rapport à l'année 2016 (- 1 660 000 €), en raison principalement du tirage d'un emprunt de 2.000.000 € en 2016. A noter toutefois le doublement de la recette "FCTVA – TA" (534.700 € pour 260.200 € en 2016).

III. Evolution de la situation financière

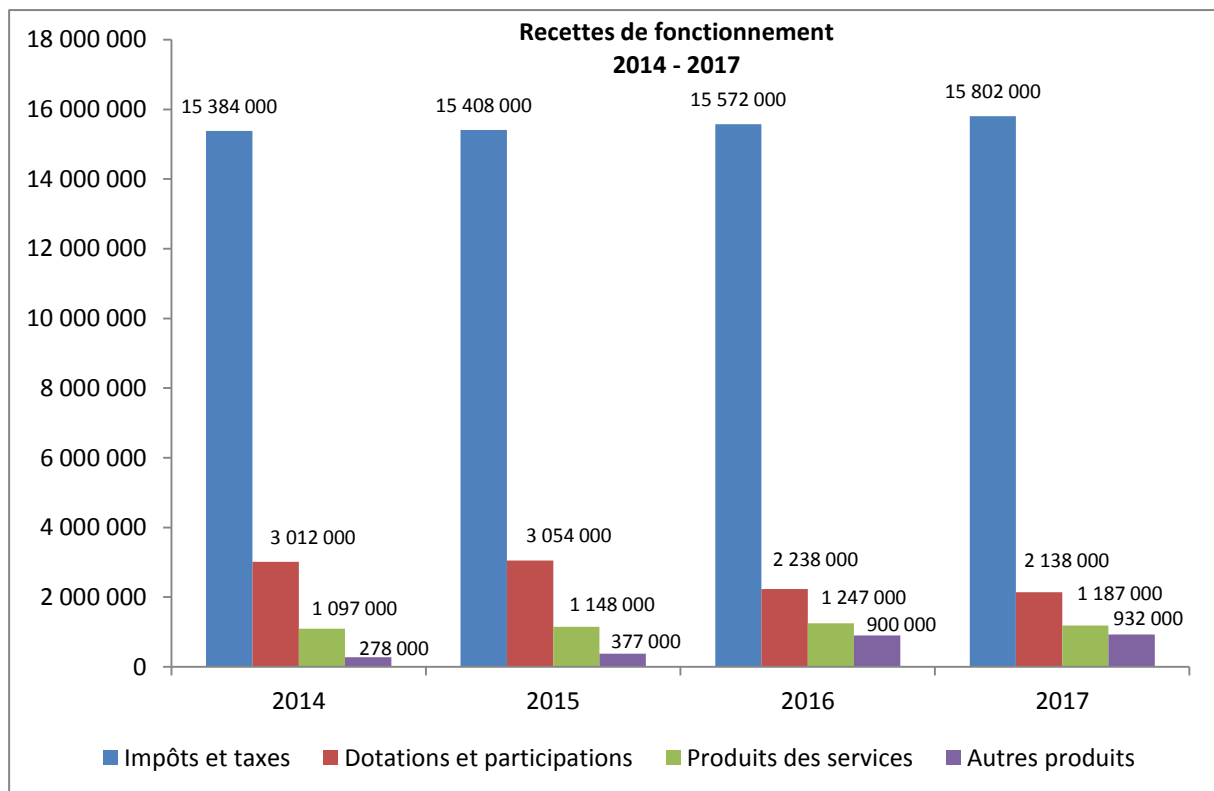
I. La section de fonctionnement

Comme en 2016, Les recettes réelles de fonctionnement 2017 (20 059 000 €) comprennent des cessions de biens pour un montant de 508 000 €.

Il s'agit de recettes exceptionnelles qu'il faut neutraliser pour permettre la comparaison avec les années antérieures.

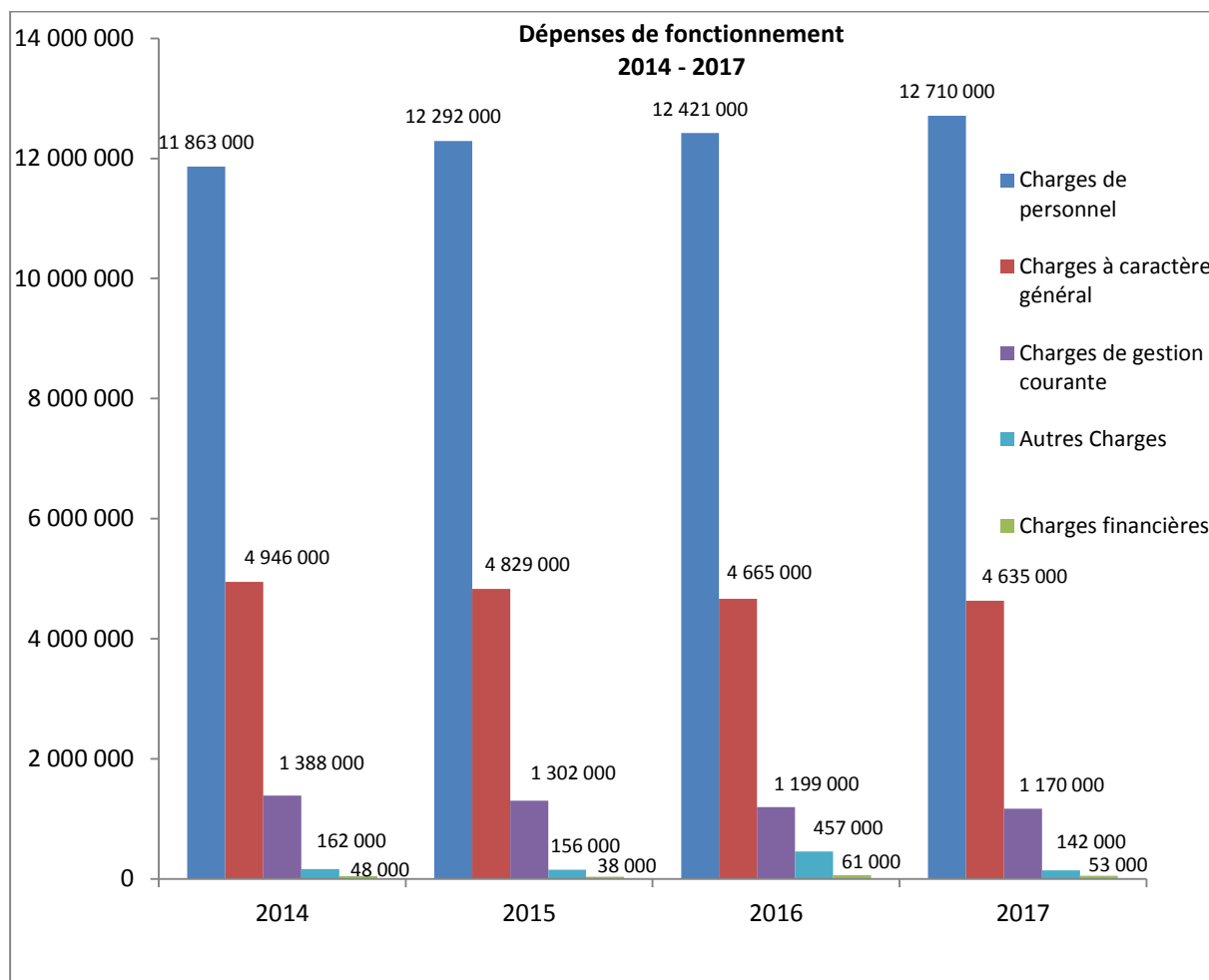
Hors cessions, les recettes 2016 et 2017 s'élèvent à 19.492.000 € et 19.551.000 €. Elles sont donc en diminution par rapport aux années 2014 et 2015

2014	2015	2016	2017
19 771 000 €	19 987 000 €	19 957 000 €	20 059 000 €



Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 93 000 € en 2017 (-0,5%) :

2014	2015	2016	2017
18 407 000 €	18 617 000 €	18 803 000 €	18 710 000 €



Les effectifs et dépenses de personnel

Années 2016 et 2017

DETAIL DES EFFECTIFS - données de la paie du mois de décembre

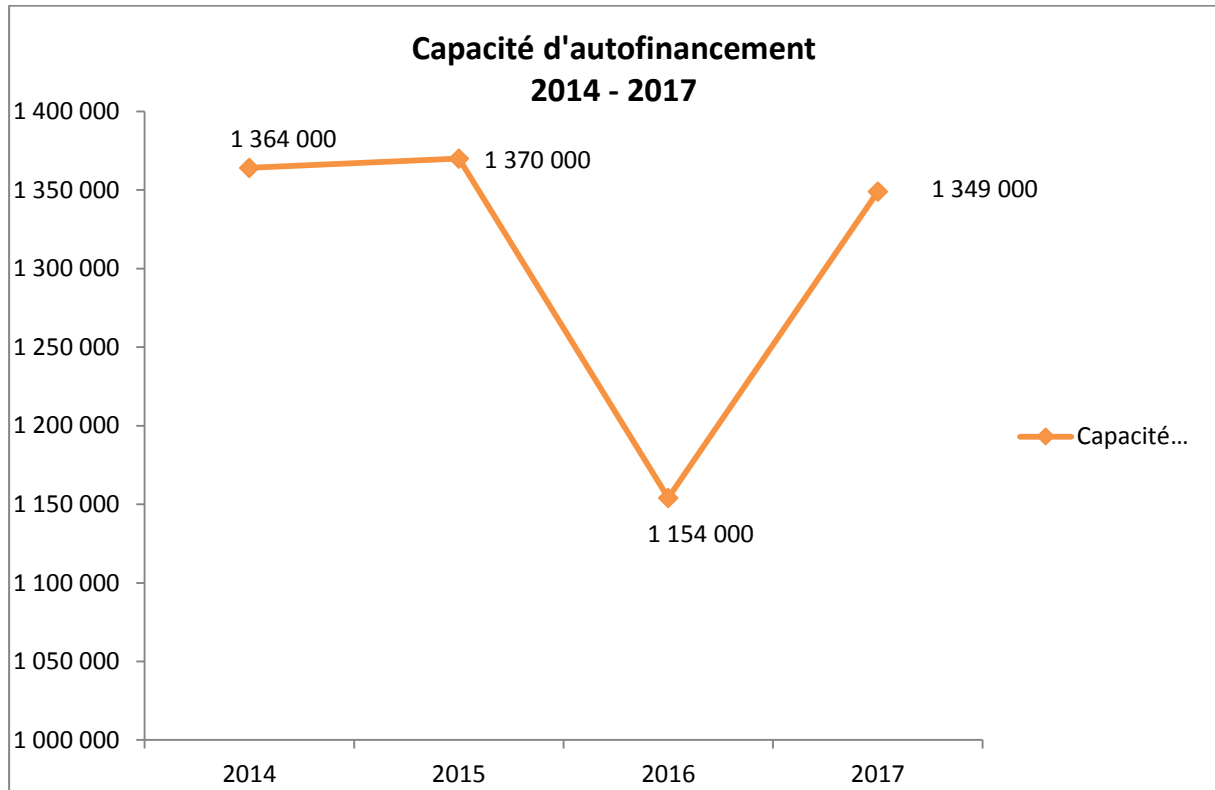
Catégories	Données 2016		Données 2017	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Agents T et S	241	227,87	245	233,5
Non titulaires permanents	36	30,97	39	34,97
Assistantes maternelles	25	25	24	24
Contrat d'accompagnement à l'emploi	16	15,4	10	9
Agents NT Non permanents	83	45,75	81	40,53
> dont agents techniques	32	27,85	26	18,93
> dont agents d'animation	45	15,86	49	19,27
> dont agents administratifs	3	1,47	2	1,84
> dont intervenants	3	0,57	4	0,49
Total	401	345	399	342

A noter pour 2017, le recrutement de 95 agents pour les AL

DETAIL MASSE SALARIALE			variation %
REMUNERATIONS BRUTES	8 573 212	8 744 181	1,99
Traitement de base indiciaire des T et S	4 911 410	5 064 926	3,13
Indemnté de résidence - Supplément familiale - NBI	202 573	200 489	- 1,03
Indemnités des titulaires	817 954	833 923	1,95
> dont prime annuelle	306 833	316 928	3,29
> dont heures supplémentaires	53 975	46 861	- 13,18
> dont astreintes	20 658	22 501	8,92
> dont prime installation	17 581	8 140	- 53,70
> dont régime indemnitaire	418 906	439 493	4,91
Rémunération des non titulaires	2 339 609	2 401 957	2,66
> dont prime annuelle	113 087	114 298	1,07
> dont AL petites et grandes vacances	185 385	196 652	6,08
> dont assistantes maternelles	531 882	499 064	- 6,17
> dont NAP hors CAE	106 612	113 962	6,89
> dont TDM hors CAE	133 704	132 240	- 1,09
Rémunérations emplois insertion	276 081	224 873	- 18,55
Rémunérations apprentis	7 139	-	-
Rémunération personnel extérieur (accessoires - percepteur)	18 446	18 013	- 2,35
COTISATIONS SOCIALES	3 663 046	3 745 003	2,24
> dont Ursaaf	1 481 040	1 528 355	3,19
> dont Retraites	1 716 741	1 742 142	1,48
> dont assedic	158 122	159 453	0,84
> dont transport	144 483	147 514	2,10
> dont FNAL	36 119	36 875	2,09
> dont CDG et CNFPT	126 541	130 664	3,26
Autres comptes du 012			
Contribution mutuelle et assurances statutaires	79 747	125 134	56,91
Contribution plurelya	76 048	74 922	- 1,48
Visites médicales CDG et autres expertises	5 078	21 070	314,93
Indemnité de licenciement	9 607	-	-
Capital Décès	14 423	-	-
TOTAL 012	12 421 161	12 710 310	2,33

II. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement correspond aux excédents de fonctionnement qui permettent le financement de l'investissement (dépenses d'équipement et remboursement du capital de la dette).

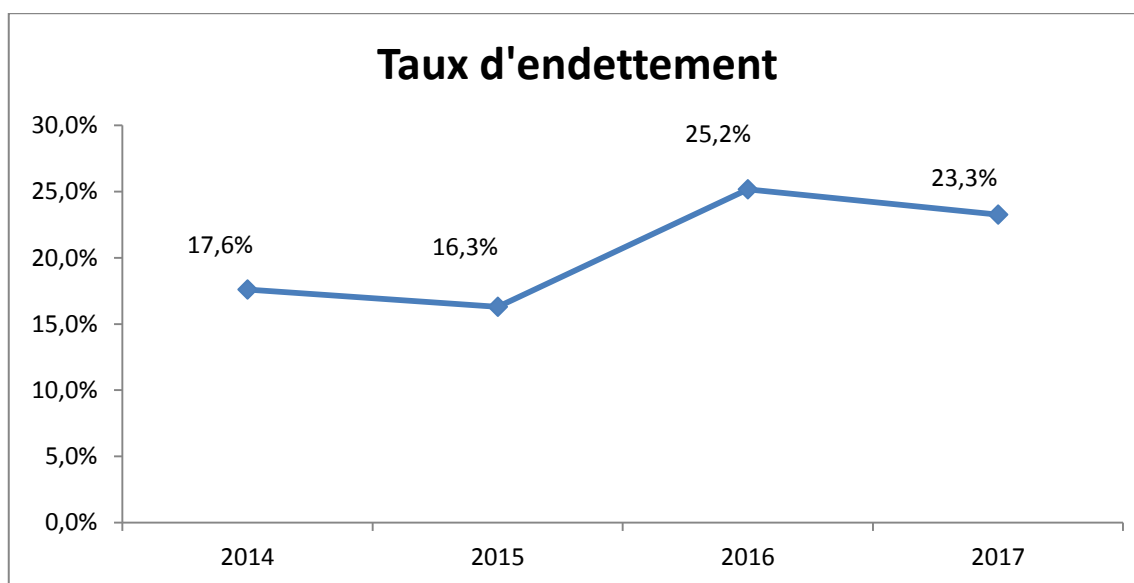


La capacité d'autofinancement qui s'était dégradée sous l'effet de ciseaux au cours de la période 2012-2014, semble désormais stabilisée.

III. La dette

L'encours de la dette au 31 décembre :

	2014	2015	2016	2017
Encours au 31/12	3 482 630 €	3 256 299 €	5 023 181 €	4 666 291 €
Taux d'endettement	17,6%	16,3%	25,2%	23,3%
Ratio/habitant	279 €	258 €	396 €	368 €



Le taux d'endettement = Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement.

Il détermine le poids de la dette restant due au 31 décembre de l'exercice. Il permet de mesurer le niveau de la dette par rapport au montant des recettes de fonctionnement.

IV. Perspectives budgétaires 2018

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : il s'élèvera à 5.022.000 € soit légèrement inférieur à 2017 (5.152.000€)

A cette prévision budgétaire viendra s'ajouter la somme de 375.900 € relative aux diagnostics et fouilles archéologiques, mais qui sera compensée par une recette équivalente voire supérieure.

- Chapitre 012 – Dépenses de personnel : Pour l'année 2018, 6 départs en retraite ont été validés. L'évolution des dépenses de personnel sera de 1.96% à 12.958.000 €

Les autres chapitres budgétaires seront équivalents au budget 2017.

Recettes :

Le budget 2018 sera équilibré sans augmentation du taux de la fiscalité locale.

Le montant du produit fiscal et des dotations de l'Etat sera communiqué dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de mars.

Section d'investissement

Les propositions d'acquisition en matériel et mobilier s'élèveront à 345.000 € pour tenir compte des demandes des différentes commissions en fonction des priorités qu'elles se sont fixées.

Les dépenses d'entretien du patrimoine seront de 1.572.000 € et les travaux de voirie et d'éclairage public à 156.000 €.

Ces dépenses d'investissement seront financées par un emprunt d'équilibre de 1.300.000 € qui sera aménagé en fonction de l'épargne brute dégagée de l'exercice 2018 et du niveau des subventions qui seront notifiées, en particulier les dossiers qui seront retenus dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE LE R.O.B à

- **26 VOIX POUR**
- **7 ABSTENTIONS** (MILLE Roger, BACLET Christian, CADART François-Xavier, DRELON Eric, HUGUET Caroline, GAUDEFROY Stéphanie, DUMETZ Stéphanie).

2. Débat d'orientation budgétaire 2018

Après approbation du compte administratif et de la délibération d'affectation des résultats, il sera présenté au Conseil Municipal un budget primitif unique qui pourra être modifié en cours d'années par décision modificative.

Les orientations budgétaires 2018 intègrent l'ensemble des données ou du rapport des orientations budgétaires qui vient d'être présenté. A savoir :

La section d'investissement reprendra l'essentiel des engagements émanant des attributions de la commission des marchés publics issus des restes à réalisés et des reports.

1. Les reports sur le budget 2018

Les principaux reports de crédits de dépenses sur 2018 sont les suivants :

- Travaux de la collégiale	166.000 €
- Nouvelle crèche	160.000 €
- Restaurants scolaires	260.000 €
- Travaux d'accessibilité ERP	305.000 €
- Travaux de toitures	235.000 €
- Extension de l'espace communal Mouchonnière	95.000 €
- Acquisition du terrain	262 000 €
- Salle des Fêtes	308 000 €
- Centre municipal d'expression musicale	198 000 €
- Ecole la Fontaine – Extension	113 000 €
- Travaux de mise en conformité	240 000 €
- Piscine – revêtement solaire	150 000 €

- Parc de la ramie – Ancien théâtre	1.008 000 €
-Travaux Château Guillemaud	102 000 €
- Travaux salle Delaune	461 000 €
- Entretien de bâtiments (menuiseries, portails, LED...)	293 000 €

Les principaux reports de crédits de recettes sur 2018 sont les suivants :

- emprunts	4.286.000 €
- subventions pour la crèche	2.600.000 €

Les propositions d'acquisition en matériel et mobilier s'élèveront à 345.000 € pour tenir compte des demandes des différentes commissions en fonction des priorités qu'elles se sont fixées.

Les dépenses d'entretien du patrimoine seront de 1.572.000 € et les travaux de voirie et d'éclairage public à 156.000 €.

Ces dépenses d'investissement seront financées par un emprunt relais sur 2 ans de 1.300.000 € dans l'attente du versement des diverses subventions et participations des dossiers qui seront retenus dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : il s'élèvera à 5.022.000 € soit légèrement inférieur à 2017 (5.152.000€)

A cette prévision budgétaire viendra s'ajouter la somme de 375.900 € relative aux diagnostics et fouilles archéologiques, mais qui sera compensée par une recette équivalente voire supérieure.

- Chapitre 012 – Dépenses de personnel : Pour l'année 2018, 6 départs en retraite ont été validés. L'évolution des dépenses de personnel sera de 1.96% à 12.958.000 €

Les autres chapitres budgétaires seront équivalents au budget 2017.

Recettes :

Le budget 2018 sera équilibré sans augmentation du taux de la fiscalité locale.

Le montant du produit fiscal et des dotations de l'Etat sera communiqué dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de mars.

Un accent particulier sera donné dans le développement durable et les économies d'énergie par la mise en place de la moquette solaire sur la toiture de la piscine municipales et l'installation de panneaux photovoltaïques lors des travaux de réaménagement de l'ancien théâtre et de l'école Langevin.

Près de 250.000 € seront consacré à l'installation d'ampoules Leds dans plusieurs bâtiments communaux et de l'éclairage publics qui va permettre un retour sur investissement par la diminution des consommations d'électricité.

La politique sociale et d'accès aux services de la restauration scolaire, de la culture, des sports, de la jeunesse et de la petite enfance, des aînés, de la vie associative, les conditions

d'accueil à l'école, des personnes à mobilité réduite sera poursuivie malgré la baisse constantes des dotations de l'Etat.

Voici les grandes lignes des orientations budgétaires 2018, base de travail pour l'élaboration du budget primitif 2018.

B. MP – TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN THEÂTRE DU PARC DE LA RAMIE

Délibération n°6

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a reçu une délégation du Conseil Municipal pour signer les marchés et accords-cadres jusqu'à un certain seuil (209 000 € H.T. depuis le 1^{er} janvier 2016 au moment de l'engagement de la consultation ; 221 000 € H.T. depuis le 1^{er} janvier 2018). Au-delà de ce seuil, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer au cas par cas les marchés et accords-cadres.

Une consultation a été engagée le 30 novembre 2017 dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.), portant sur les travaux de réhabilitation de l'ancien théâtre du Parc de la Ramie (n° 17.242).

La collectivité recherche des opérateurs économiques afin de réhabiliter l'ancien théâtre situé dans le Parc de la Ramie, afin d'accueillir deux associations caritatives et une association sportive, chacune recevant du public. Il s'agit d'un bâtiment du début du 20^{ème} siècle, d'environ 800 m², d'un seul niveau, d'une hauteur d'environ 8 mètres.

Le Dossier de Consultation aux Entreprises (D.C.E.) a été établi par le maître d'œuvre à qui avait été confiée cette mission par marché n° 16.222 (société d'Architecture CHELOUTI et associés, en cotraitance avec la société BIOCLIM), auxquelles s'ajoutent d'autres missions connexes : mission de Contrôle Technique (DEKRA INDUSTRIAL) ; mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (COBAT) ; mission de Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (QCS SERVICES) ; mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (Société d'Architecture CHELOUTI & ASSOCIES, selon marché n° 16.222).

Le D.C.E. comprend 07 lots :

- *Lot n° 01 : curage – démolition – gros-œuvre*
- *Lot n° 02 : désamiantage – charpente – ossature bois – bardage - couverture*
- *Lot n° 03 : menuiseries extérieures*
- *Lot n° 04 : plâtrerie – menuiseries intérieures*
- *Lot n° 05 : plafond suspendu – peinture – sol souple*
- *Lot n° 06 : électricité – courants forts – courants faibles – photovoltaïque en autoconsommation*
- *Lot n° 07 : chauffage – ventilation – plomberie sanitaire.*

Les marchés sont prévus pour être notifiés vers mi-avril 2018, et le démarrage sera ordonné par ordre de service émis ultérieurement. La durée d'exécution globale a été estimée par le maître d'œuvre à 12 mois, phase de préparation de 2 mois comprise.

La remise des dossiers d'offres est fixée au 12 janvier 2018 - 17 heures.

La Commission des Marchés Publics s'est réunie le 21 février 2018, pour prendre connaissance de l'analyse des offres, et a émis un avis favorable sur les titulaires pressentis :

- lot n° 01 : S.D.I. (Haubourdin), pour un montant total de 153 704.07 euros H.T. [184 444.88 euros T.T.C.]
- lot n° 02 : ATZ CHAUFFE TOIT COUVERTURE (Lens ; 62) en groupement avec EURASIA BANCEL AMIANTE (Bully les Mines ; 62) et sous-traitance AMBOIS (Fauquembergues ; 62), pour un montant total de 239 919.56 euros H.T. [287 903.47 euros T.T.C.]
- lot n° 03 : PVC TECHNIC (Seclin), pour un montant total de 40 077.00 euros H.T. [48 092.40 euros T.T.C.]
- lot n° 04 : S.D.I. (Haubourdin), pour un montant total de 63 080.78 euros H.T. [75 696.94 euros T.T.C.]
- lot n° 05 : AVENIR DECO (Seclin), pour un montant total de 118 700.47 euros H.T. [142 440.56 euros T.T.C.]
- lot n° 06 : AJELEC (Seclin) en groupement avec SUNELIS (Lille), pour un montant total de 138 001,15 euros H.T. [165 601.38 euros T.T.C.], en retenant la Variante Proposée par l'Acheteur (éclairage des locaux sur appareillage LED)
- lot n° 07 : LOCUFIER ENERGIES (Wasquehal), pour un montant total de 80 841.56 euros H.T. [97 009.87 euros T.T.C.]

Soit un montant total de marchés de travaux de 834 324.59 euros H.T. [1 001 189.51 euros T.T.C.].

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

C. PROJET DE MODIFICATION D'EXECUTION DE MARCHE PUBLIC – EXPLOITATION DE CHAUFFAGE

Délibération n°7

Par marché n° 12.026 notifié le 20 juillet 2012, la collectivité a conclu avec la société DALKIA France (Saint-André-lez-Lille ; 59) un marché portant sur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de traitement d'eau, de production d'Eau Chaude Sanitaire, et de ventilation des bâtiments municipaux.

Ce marché a été modifié par avenants :

- N° 1 signé le 30 avril 2013 pour supprimer la part P3 du site « piscine », en raison des travaux prévus, et pour augmenter la température du site « résidence Ambroise Croizat » (diminution de 0.38 % du montant du marché)
- N° 2 signé le 17 juillet 2013 pour supprimer tous les autres postes (P1-P2-P9) du site « piscine », en raison des travaux de rénovation engagés (diminution de 20.45 % du montant du marché, en cumul des avenants)
- N° 3 signé le 05 mai 2014 pour réintégrer les postes P1-P2-P3 et P9 du site « piscine » suite aux travaux (augmentation de 0.14 % du montant du marché, en cumul des avenants)

- N° 4 signé le 11 janvier 2016 pour actualiser la formule de révision de la redevance du poste P1, suite à la suppression des tarifs réglementés du gaz
- N° 5 signé le 29 janvier 2016 pour supprimer le P3/2 de 4 sites
- N° 6 signé le 18 juillet 2017 pour supprimer tous les postes (P1-P2-P3-P9) suite à la vente de la résidence Ambroise Croizat.

Une nouvelle demande de modification d'exécution est présentée, portant sur 2 points :

→la révision des cibles de consommation sur certains sites

L'article 3.2.1. du C.C.A.P. prévoit que les engagements de consommation NB de certains sites puissent être révisés, afin de tenir compte des résultats observés sur les deux saisons de chauffage précédentes.

Suite à la réunion bilan de 2017, il a été possible de réviser les cibles de consommations pour certains sites. Ce sont ces nouvelles valeurs qui serviront pour l'exécution de la période de chauffe d'octobre 2017 à juin 2018.

Après révision de ces cibles pour certains sites, il en résulte une diminution annuelle sur le poste P1 de 14 660.90 euros H.T.

→la création d'un mini-réseau au Parc de la Ramie

Il est envisagé de créer une chaufferie centralisée au sein du bâtiment Salle Delaune, afin de chauffer ce dernier (salle de sport et vestiaires), l'ancien théâtre, ainsi que le boulodrome. Les travaux consistent en la réalisation d'un mini-réseau de chaleur, alimenté par deux chaudières à condensation fonctionnant au gaz naturel.

Il est prévu d'intégrer cette installation au titre du P3, ici calculé sur les 11 années de contrat restantes, avec disposition prévue au marché en cas de non reconduction tacite pour une durée de 8 ans.

La chaufferie serait à réaliser avant la période de chauffe de 2018, les travaux de réhabilitation de l'ancien théâtre étant prévus entre juin 2018 et mai 2019.

Il en résulte une majoration de la redevance annuelle sur le poste P3 du site Delaune de 13 267.28 euros H.T.

Récapitulatif financier par poste de prestations du marché :

Acte	P1	P2	P3	P9	Total
Marché initial	350 498.27	89 411.77	60 393.19	1 176.00	501 479.23
Avenant 1			-1 917.85		499 561.38
Avenant 2	-85 255.30	-14 793.61		-577.50	398 934.97
Avenant 3	85 255.30	15 123.15	2 271.67	577.50	502 162.59
Avenant 5			-127.53		502 035.06
Modification d'exécution 6	-27 576.50	-4 559.29	-4 969.48	-206.50	464 723.29
Modifications d'exécution demandées	-14 660.90	0	13 267.28	0	463 329.67

Le montant cumulé des avenants et la modification d'exécution ici demandée fait donc passer le montant annuel du marché (valeur de base) de 501 479.23 à 463 329.67 € H.T. (soit une diminution du montant total du marché de 7.61 %).

La demande de modification d'exécution ne peut être signée par Monsieur le Maire que sur autorisation du Conseil Municipal, compte tenu de la procédure de passation du marché (appel d'offre ouvert), sans avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres, les modifications apportées entraînant une diminution.

ADOpte A L'UNANIMITE.

D. PLAN PISCINES – DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Délibération n°8

La piscine de Seclin représente à elle seule environ 15% des dépenses énergétiques de la ville, et le complexe sportif Durot dans lequel la piscine est incluse, représente plus de 20% des mêmes dépenses énergétiques.

Ce site a donc été ciblé prioritairement, dans l'objectif de réduire nos consommations énergétiques et nos émissions de gaz à effet de serre. Une étude d'opportunité sur le déploiement d'énergies renouvelables sur le complexe Durot a été menée en 2015. Celle-ci nous a permis d'inscrire dans notre plan d'actions « convention des Maires pour le climat », voté en décembre 2015, la mise en place d'une moquette solaire sur la piscine de type «heliopac».

En effet, la ville de Seclin est signataire de la « Convention des Maires » avec pour objectifs de réduire nos émissions de GES de 30%, réduire nos consommations énergétiques de 20%, et avoir une part d'énergie renouvelable dans notre pool énergétique de 30%, d'ici 2020. La municipalité souhaite engager des travaux permettant de répondre à ces objectifs.

Ces travaux seront engagés durant l'année 2018. Ils porteront sur :

- La réfection et l'isolation de la toiture du petit bassin et des vestiaires
- La pose d'une moquette solaire
- La pose de luminaires LEDS au-dessus du petit bassin
- La pose d'une station UV sur le circuit de traitement d'eau pour limiter les chloramines.

Afin de pouvoir bénéficier du fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au réseau des piscines et centres aquatiques de la MEL.

ADOpte A L'UNANIMITE.

E. PLAN DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS – DEMANDE D’UN FONDS DE CONCOURS A LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Délibération n°9

Dans le cadre de la rénovation du plateau sportif de la salle OWENS et le transfert du club de basket vers cette salle, plusieurs travaux s’imposent pour accueillir les sportifs dans les meilleures conditions.

Ces travaux seront engagés durant l’année 2018. Ils porteront sur :

- La réfection complète du sol sportif
- La pose de buts de baskets relevables
- La pose d’une tribune fixe de 150 places
- La pose d’un tableau électronique de scores.

Afin de pouvoir bénéficier du fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille, il est demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au plan de soutien en investissement aux équipements sportifs.

ADOPTE A L’UNANIMITE.

F. CHANGEMENT DE COMPTABLE DU TRESOR – ATTRIBUTION DE L’INDEMNITE DE CONSEIL

Délibération n°10

Par délibération en date du 12 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé l’attribution d’une indemnité de conseil à Monsieur ADAMSKI, Comptable du Trésor, Receveur municipal de la commune, suivant les conditions d’attribution fixées par la Loi 82.213 du 2 mars 1982 (article 97), le décret 82.979 du 19 novembre 1982 et l’arrêté du 16 décembre 1983.

Pour l’année 2017, Monsieur ADAMSKI a exercé ses fonctions du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2017, date à laquelle il a été remplacé par Monsieur D’HERBOMEZ ;

Il est proposé au Conseil Municipal d’attribuer une indemnité de conseil à Monsieur D’HERBOMEZ, Comptable du Trésor, receveur municipal de la commune, suivant les conditions d’attribution fixées par la Loi 82.213 du 2 mars 1982 (article 97), le décret 82.979 du 19 novembre 1982 et l’arrêté du 16 décembre 1983 ; à compter du 1^{er} juillet 2017 et pour la durée du mandat municipal.

ADOPTE A L’UNANIMITE.

G. CREATION DE POSTE

Délibération n°11

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de puéricultrice de classe normale à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE.

H. MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE

Délibération n°12

Par délibération en date du 16 mai 2008 le Conseil Municipal a instauré le régime indemnitaire des agents communaux ; le cadre d'emploi de puéricultrice ne figurant pas au tableau des effectifs de la collectivité le régime indemnitaire des agents relevant de ce cadre d'emplois doit être défini.

Il est proposé de compléter la délibération du 16 mai 2008 à compter du 1^{er} avril 2018. Pour ce faire, le titre II portant sur les primes liées au grade et spécifiques à certaine filière et sa partie D relative à la filière sanitaire et sociale sont complétés comme suit :

D/ Filière sanitaire et sociale

1. Indemnité de sujétions spéciales

Elle concerne les membres du cadre d'emplois de puéricultrice exerçant leurs missions dans une crèche. Le montant mensuel de l'indemnité de sujétion est égal au 13/1900^{ème} de la somme du traitement budgétaire brut annuel et de l'indemnité de résidence servis aux bénéficiaires.

2. Prime spécifique

Elle concerne les agents relevant des cadres d'emplois de puéricultrice. Le montant mensuel de référence au 1^{er} mars 2007 est de 90.00 € pour les puéricultrices.

3. Prime de service

Elle concerne les agents relevant des cadres d'emplois de puéricultrice.

Cette prime est calculée sur la base d'un crédit global égal à 7.50 % des crédits utilisés pour l'exercice budgétaire pour la liquidation des traitements budgétaires bruts des personnels en fonction pouvant y prétendre.

Lorsque les agents sont seuls dans leur cadre d'emplois ou dans leur grade, le crédit global peut être calculé sur la base du taux individuel maximum limité à 17 % du traitement brut de l'agent. La modulation du montant individuel est laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale.

ADOpte A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.